

Québec, le 27 septembre 2016

**Monsieur Raymond Bernier**  
Député de Montmorency  
Président de la Commission des finances publiques  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.15  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le président,

Nous vous écrivons à la suite de l'audition en commission parlementaire de MEDEC sur le projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics.

Les groupes d'approvisionnement en commun (GAC), existent depuis plus de trente (30) ans et ont pour objectif de générer des économies pour les établissements de la santé au Québec par un processus d'appel d'offre optimal et une mise en concurrence des entreprises responsables de la fourniture et équipements dans le réseau de la santé du Québec.

En 2012 et 2014, dans un souci d'optimisation, le ministère de la Santé et des Services sociaux a réorganisé ses onze corporations d'achats existantes au Québec pour former les trois (3) grands regroupements actuels que sont le GACEQ, le GAC de l'Ouest et SigmaSanté. Depuis ce temps, les GAC ont généré plus de 245 millions de nouvelles économies pour le réseau de la santé.

À titre d'exemple, nous observons les économies suivantes :

**CARDIOSTIMULATEUR – 2 CHAMBRES**

PRIX ANNÉE-1	PRIX CONTRACTUEL	ÉCON. ANN. %	ÉCON. ANN. \$
3 495 \$	1 410 \$	59,6 %	1 478 737 \$

**DÉFIBRILLATEUR – 2 CHAMBRES**

PRIX ANNÉE-1	PRIX CONTRACTUEL	ÉCON. ANN. %	ÉCON. ANN. \$
18 000 \$	10 994 \$	38,9 %	1 352 024 \$

## TUTEUR MÉDICAMENTÉ

PRIX ANNÉE-1	PRIX CONTRACTUEL	ÉCON. ANN. %	ÉCON. ANN. \$
745 \$	325 \$	56,3 %	4 860 660 \$

## TUTEUR NON MÉDICAMENTÉ

PRIX ANNÉE-1	PRIX CONTRACTUEL	ÉCON. ANN. %	ÉCON. ANN. \$
378 \$	140 \$	62,9 %	388 416 \$

MEDEC est l'association de l'industrie canadienne des technologies médicales qui regroupe 150 entreprises actives au Canada. Ils se positionnent comme une association de défense des droits et intérêts de l'industrie des technologies médicales canadienne. Ils se disent « déterminés à permettre l'accès à des technologies novatrices développées par leurs sociétés membres ».

MEDEC a déposé un mémoire à la Commission des finances publiques relativement au projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics. Nous tenons à rectifier auprès des membres de la Commission des informations qui se retrouvent dans leur mémoire.

Il faut tout d'abord souligner que les GAC sont les principaux clients des entreprises représentés par MEDEC.

L'objectif largement atteint des regroupements est de permettre à l'État québécois et aux établissements de santé d'obtenir les meilleurs prix et la meilleure technologie auprès des fournisseurs de services et d'équipements médicaux. Pour ce faire, les GAC optimisent les processus d'appel d'offre et profitent d'économies d'échelle importantes. Ces principes sont appliqués dans toutes les grandes entreprises à travers le monde.

Les économies reviennent directement aux établissements et permettent d'investir davantage dans une meilleure prestation de soins. Elles sont donc dépensées pour les soins aux patients. Évidemment, le fait de réaliser des économies d'échelle diminue d'autant les profits des grandes entreprises qui produisent des équipements et services pour le réseau de la santé.

En fait, la sortie de MEDEC en commission parlementaire la semaine dernière est une manifestation de la pertinence des regroupements d'achats. Depuis leur création, la valeur des contrats gouvernementaux en équipements et services pour le réseau de la santé a diminué considérablement, ce qui constitue une excellente nouvelle pour le trésor public et les contribuables québécois.

MEDEC accuse les regroupements d'achats de manquer d'imputabilité, d'efficience et de transparence.

Nous tenons à rappeler que les GAC sont soumis aux règles du Conseil du trésor au même titre que les autres organismes publics. Ils sont assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* ainsi qu'à la reddition de compte des organismes publics et effectuent toutes les publications nécessaires.

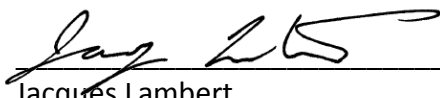
L'efficience du modèle a été démontrée en de nombreuses occasions. Les GAC se sont dotés des meilleures pratiques organisationnelles qui soient. Par exemple, les GAC ont obtenu du Conseil du trésor des assouplissements pour permettre l'accès à différentes technologies dans le cadre des appels d'offres.

Les pratiques des GAC sont transparentes et respectent les plus hauts standards exigés par le Conseil du trésor. Chacune des demandes exprimées par les organisations telles que MEDEC pendant les processus d'appel d'offre sont prises en compte et les principes de concurrence, d'intégrité du processus de transparence et d'équité entre les concurrents sont respectés.

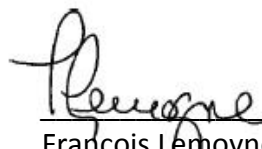
Les GAC constatent que MEDEC, dans son seul intérêt, déploie actuellement une stratégie de communication et d'influence afin de fragiliser un modèle qui a donné de grands avantages aux patients et aux établissements du Québec.

Il est important pour nous de rétablir les faits auprès des membres de la Commission des finances publiques à la suite de la comparution de cette organisation.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à la présente,



Jacques Lambert  
Directeur général  
GACEQ



François Lemoyne  
Directeur général  
SigmaSanté



Nathalie Chartier  
Directrice générale  
GAC de l'Ouest

c. c. M. Mathew Lagacé, secrétaire